

Mairie
DE
REPLONGES



Extrait du Registre
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de REPLONGES

Séance du 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, les vingt-huit mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 15 mars 2024, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération
D112024

Nombre de membres en
Exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25
Pour : 25
Contre : 0
Abstention : 0

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,
Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian – Mme PACCAUD Christine –
M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,
Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette – Mme FONTIMPE Catherine –
Mme DESBROSSES Marie-Claire – Mme BOIVIN Nadine – M. MONTERRAT
Franck – M. ALBENQUE Christophe – M. RIGAUD Denis – M. GAILLARD Bruno
– Mme BOZONNET Nathalie – Mme PONCET Florence – Mme DEGRANGE
Valérie – Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : M. RETY Jean-Pierre a donné pouvoir à Mme ROBIN Pascale, M. CHEVRET Pascal a donné pouvoir à Mme RAVAT Ginette, M. DEVEYLE Alain a donné pouvoir à M. Bertrand VERNOUX, Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe.

Date de la convocation :
15/03/2024

Absent : M. NILLON Christophe

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération :

BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire-Adjoint présente, le Compte Administratif 2023 du budget principal, chapitre par chapitre, et en fournissant tous renseignements nécessaires.

Pour le budget communal :

Les résultats de la section fonctionnement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 217 971.52 €
	Réalisées	: 1 607 042.73 €
- Recettes :	Prévues (avec DM)	: 2 217 971.52 €
	Réalisées (avec excédent antérieur):	2 470 765.75 €
- Excédent de clôture :		863 723.02 €

Les résultats de la section investissement sont arrêtés comme suit :

- Dépenses :	Prévues (avec DM)	: 2 607 232.71 €
	Réalisées (+ RAR)	: 1 523 826.93 €
- Recettes :	Prévues	: 2 607 232.71 €
	Réalisées (avec excédent antérieur):	2 419 075.10 €
- Excédent de clôture :		895 248.17 €

Dans son ensemble, **le Compte Administratif 2023 du Budget Communal fait ressortir un excédent de clôture de 1 758 971.19 Euros.**

Suite à la constatation de l'excédent budgétaire global et aucune question n'étant posée, Monsieur le Maire transmet la présidence à Monsieur le Doyen, et quitte la séance.

Accusé de réception en préfecture
001-210103206-20240328-D112024-BF
Date de réception préfecture : 03/04/2024

De par le résultat des opérations de vote, le Conseil élit Monsieur le premier Adjoint à la présidence. Ce dernier soumet au vote de l'Assemblée Municipale le Compte Administratif 2023 du budget principal, en corrélation avec le compte de gestion du trésorier.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE le Compte Administratif Communal 2023.

Pour copie délivrée conforme aux registres,
Replonges, le 02 avril 2024



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX